

RAPPORT DU JURY

Etablissement organisateur : Grenoble INP

Grade : Ingénieur d'études

Nature du concours : Externe-session 2019

BAP : C

Emploi-Type : C2B42 – Ingénieur-e en techniques expérimentales

Nombre de postes mis au concours : 11

Nombre de candidature en cours d'instruction au 17/06/2019 : 61

BILAN

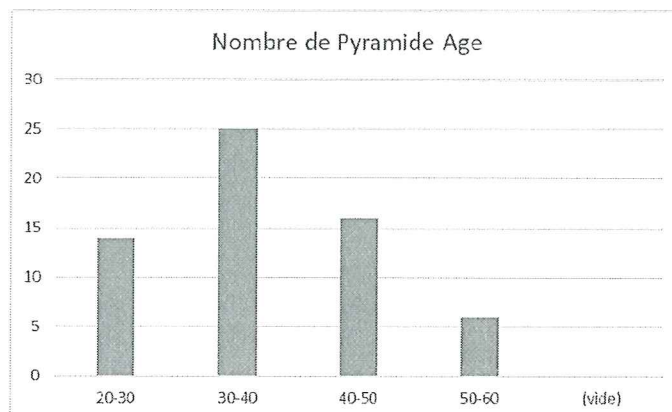
Le jury a retenu les critères suivant pour l'évaluation des candidats :

- Diplôme : niveau et intitulé
- Expérience professionnelle
- Qualité du dossier : contenu du rapport d'activité en adéquation avec l'emploi type et du niveau attendu d'un ingénieur d'étude, travaux présentés sous forme synthétique et montrant explicitement l'implication du candidat.
- Formation continue : durée et niveau des formations suivies
- Qualité du parcours professionnel

Admissibilité : Seuil à 11/20

Répartition hommes/femmes : 78 % d'hommes et 22% de femmes

Pyramide des âges : 23% entre 20 et 30 ans, 41% entre 30 et 40 ans, 26% entre 40 et 50 ans, 10% entre 50 et 60 ans.



Dossiers admissibles (nombre) : 42

Remarques :

- Certains candidats ont un dossier satisfaisant mais un profil trop éloigné de techniques expérimentales
- De manière générale, les dossiers ne sont pas rédigés pour répondre à la fiche métier de referens
- Le jury est alerté par le fait qu'environ 20 % des candidats sont détenteurs d'un doctorat.

Il estime que recruter à ce niveau de diplôme pour un concours d'IGE conduit à :

- Une dévalorisation du diplôme de doctorat
- Un risque de dévaluation en chaîne des autres diplômes de niveau inférieur
- Une concurrence qui nuit à l'égalité des chances des candidats
- Une hétérogénéité des niveaux de diplômes au sein du corps des ingénieurs d'étude qui sera très difficile à gérer concernant les avancements de carrière
- Le risque de recruter un candidat qui ne s'adaptera pas aux missions d'un ingénieur

Fait à Grenoble, le 19/06/2019,